

# **RAPPORT sur le Débat d'orientation budgétaire (DOB)**

Le **débat d'orientation budgétaire** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

La présente note vous présente la prospective budgétaire pour les années 2025 à 2027 notamment le volume des investissements en adéquation avec la capacité financière de la Commune ainsi que les grandes masses prévisionnelles de fonctionnement.

## **I. LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE**

### **La croissance économique française**

L'INSEE prévoit une croissance de 1,1 %, pour la France en 2024. Elle a été notamment portée cet été par la tenue des Jeux Olympiques, et devrait poursuivre sur cette voie avec une augmentation de la consommation des ménages et de leurs dépenses immobilières, d'ici la fin de l'année. En 2025, le gouvernement table sur le même niveau de croissance qu'en 2024. Cette prévision repose principalement sur l'estimation d'une demande intérieure privée robuste.

### **L'inflation en France**

L'inflation reste une préoccupation majeure. Selon les dernières prévisions de l'INSEE, elle est estimée à 2,1 % en moyenne. Cette estimation reflète une baisse par rapport au niveau élevé de 2023, où l'inflation avait atteint environ 5%. Elle continue d'être alimentée par la hausse des prix de l'énergie, des biens alimentaires, et par les tensions sur les chaînes d'approvisionnement. Bien que l'inflation ait légèrement fléchi par rapport à 2023, elle exerce encore une pression sur le pouvoir d'achat des ménages.

Evaluation du taux d'inflation en France :

<b>Année</b>	<b>Taux</b>
2020	0.5 %
2021	2.8 %
2022	5.2 %
2023	4.9 %
2024	2.3 %
2025	1.7 % (estimation)

## La dette publique en France

En 2024, la dette publique de la France est estimée à environ 112 % du PIB, soit environ 3 228 Mds €. Cette hausse est due à l'augmentation des dépenses publiques pour soutenir l'économie pendant la crise énergétique et l'inflation, ainsi qu'aux mesures post-pandémiques qui ont alourdi les finances publiques.

Pour 2025, les perspectives indiquent une stabilisation de la dette publique autour de 110 % du PIB. Une commission d'enquête Parlementaire devrait être convoquée pour comprendre cette brusque dégradation des finances publiques.

## Le déficit public en France

Pour 2024, le déficit public de la France est estimé à environ 6 % du PIB. Cette estimation dépasse les prévisions initiales de 5,1 %, principalement en raison de recettes fiscales moins importantes que prévu et de dépenses publiques élevées. Le gouvernement envisage dans sa Loi de finances 2025 de ramener le déficit à 5,4 % du PIB en 2025.

## Modulation des conditions d'attribution du FCTVA

Pour 2025, le montant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est prévu en diminution de 258 millions €. En effet, il est prévu une baisse du taux de compensation forfaitaire : il est fixé à **14,850 %** pour les attributions versées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 contre 16,404 % en 2024. De plus, il est prévu l'exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, l'objectif étant de recentrer le FCTVA sur l'investissement public local. Cette disposition du PLF ne permettra plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement (dont l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage mais ces dernières restent compensées à un taux de 5,6 % pour les réalisations en 2023 ou 2024 qui donnent lieu à un versement de FCTVA en 2025 ou 2026).

## Nette diminution du fonds vert par rapport à 2024

Le PLF prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, soit de 1 milliard € en 2025.

Pour rappel, il était de 2,5 milliards € en 2024 et 2 milliards € en 2023, année de création du fonds.

## Évaluation des PSR de l'État au profit des collectivités territoriales en 2025

Comme les années précédentes, les prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'État en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (environ 83 %) et également de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (environ 42 %).

En 2025, ces PSR s'élèvent à 44,2 milliards €, en baisse par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2024. Cette évolution s'explique notamment par :

- la stabilisation en valeur de la DGF ;
- la diminution prévue du FCTVA de 258 millions € ;
- la minoration des variables d'ajustement de 487 millions € ;
- la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) des locaux industriels en hausse de 274 millions € ;
- la fin du dispositif de soutien exceptionnel pour les collectivités face à la croissance des prix de l'énergie qui était de 400 millions € en LFI 2024.

## II. PERSPECTIVES – PROJET LOI DE FINANCE

Le projet de budget, sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité, reprend le texte de compromis trouvé entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire les 30 et 31 janvier 2025. Il ambitionne de réduire le **déficit public à 5,4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2025**, après un dérapage à 6,1 % en 2024 et après 5,5 % en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5 % du PIB. Le **déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md €)**.

Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, le Premier Ministre François Bayrou s'était engagé à contenir le déficit public à cette hauteur (contre 5 % dans le texte porté par Michel Barnier à l'automne 2024).

L'objectif de passer sous la barre des 3 % de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

### La réduction des dépenses publiques

Pour combler le déficit public, le texte prévoit de réduire les dépenses de l'État et de ses opérateurs. Comme en 2024, l'enseignement scolaire est le premier poste budgétaire de l'État. La suppression annoncée de 4 000 postes d'enseignants est abandonnée.

Conformément aux lois de programmation, les budgets des ministères régaliens sont préservés : la Défense, l'Intérieur et la Justice.

Le budget des Outre-mer a été revalorisé pour répondre notamment à la reconstruction de Mayotte. À l'inverse, les budgets de plusieurs ministères diminuent : Travail avec une baisse des aides à l'apprentissage, Enseignement supérieur et Recherche, Écologie, Agriculture, Aide publique au développement... de même que les crédits du Service national universel.

Les moyens de l'aide médicale d'État (AME) sont maintenus à leur niveau de 2024. Ses règles d'accès restent inchangées.

Le niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90% (contre 100 % aujourd'hui). En revanche, l'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence dans la fonction publique de 1 à 3 jours a été rejeté.

### Les mesures sur les collectivités

Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).

Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement.

Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15 %. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés.

Plusieurs mesures ont été introduites au Parlement pour soutenir l'investissement Outre-mer, notamment en Nouvelle-Calédonie.

Pour leur permettre de faire face à la hausse de leurs dépenses, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5 % à 5 % pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

### III. LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET PRINCIPAL

Ce rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité pour l'exercice 2025 et les projections 2026 et 2027.

Il s'inscrit dans une stratégie budgétaire constante combinant quatre orientations :

- Maîtrise en fonctionnement,
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité locale,
- Mise en œuvre du programme d'investissement,
- Modération de l'endettement.

Il est souligné que le niveau des investissements a été soutenu sans augmentation de taux d'imposition.

Il convient de noter que la Commune de Saint Pantaléon de Larche a absorbé jusqu'à présent l'ensemble des augmentations de charges des dernières années, notamment celles liées au retour de l'inflation ou aux conséquences de la crise énergétique sans augmenter les taux de la fiscalité locale.

Cette stratégie est maintenue dans le cadre des hypothèses du présent débat d'orientations budgétaires mais devra être réexaminée au fil des années.

#### - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles reposent principalement sur les recettes fiscales. En 2024, celles-ci représentent 2 447 370 € des recettes réelles de fonctionnement, les dotations représentant 599 221 € et les 334 048 € restant proviennent des produits des services et des loyers. Le montant provenant de l'Agglo de Brive dans le cadre de l'attribution de compensation est de 1 089 963 €. Cette attribution a évolué en 2024 avec la mise en place de la garderie du mercredi par la commune.

### LES RECETTES FISCALES

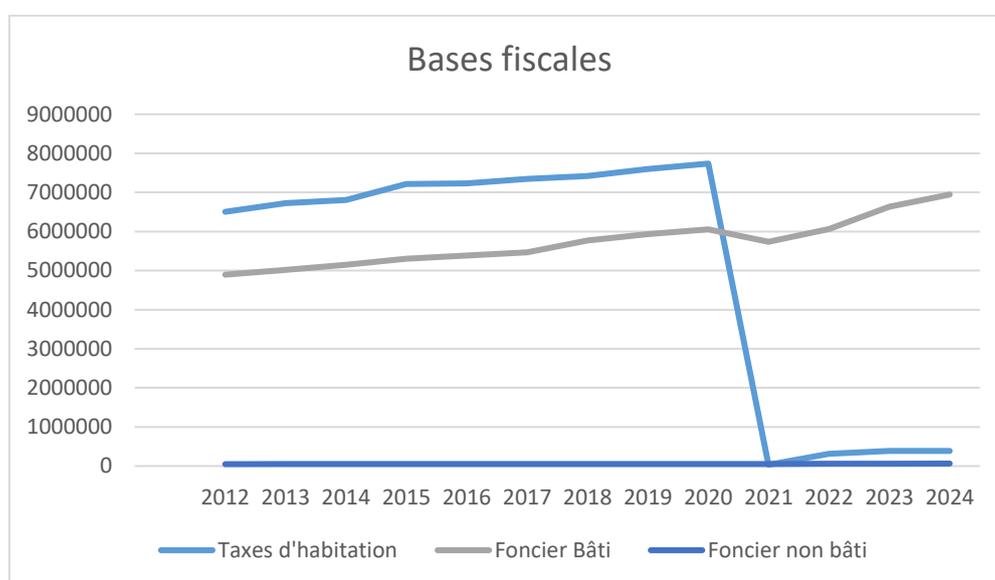
#### FISCALITE DIRECTE

L'évolution des recettes fiscales dépend essentiellement de la fiscalité directe (TH, TFB, TFNB). La progression des bases fiscales est liée au taux de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances et au volume de bases nouvelles arrivées sur la commune.

Le taux de revalorisation est calé sur les prévisions d'inflation du gouvernement, après une revalorisation de 3,9 % en 2024, elle devrait être probablement inférieure à 2 % début 2025 avec un minimal de 1,7 %.

Taxes et Dotations	2020	2021	2022	2023	2024
Taxes foncières et d'habitation	2 073 172	2 031 200	2 211 149	2 366 116	2 477 370
Compensation exonération de taxe foncière	9 485	169 488	180 214	216 220	209 969
Compensation taxe d'habitation	76 918				
Taxe additionnelle au droits de mutation	76 221	77 488	106 448	118 137	97 533
DGF	273 878	258 851	240 271	245 886	250 129
DSR	65 114	68 885	70 114	81 981	93 223
AC de l'Agglo	1 060 543	1 060 543	1 060 543	1 060 543	1 089 963

(Données en €)



La base de Foncier bâti passe de :

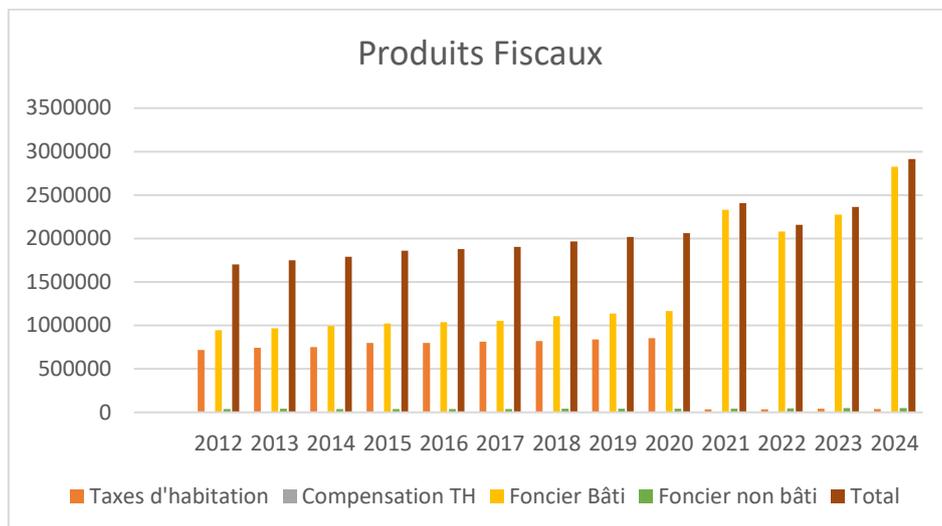
- 6 056 592 € en 2020
- 6 944 850 € en 2024

Augmentation de 14.6 %

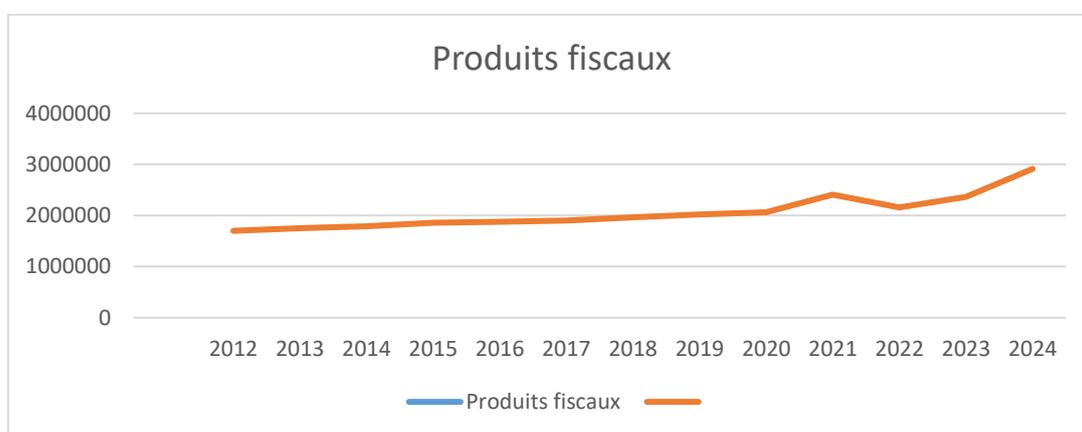
La base de Taxe d'habitation s'effondre du fait de la réforme de cette imposition :

- 7 736 384 € en 2020
- 388 851 € en 2024

Diminution de 95 %



Le foncier non bâti reste modeste : 49 013 € en 2024 mais progresse de 6 800 € depuis 2020.  
 La taxe d'habitation s'effondre de 854 870 € à 39 371 €.  
 Le foncier bâti passe sur la même période de : 1 165 647 € à 2 824 212 €.



**Le total de nos produits suit une courbe ascendante de 2020 à 2024 passant de 2 062 931 à 2 912 577.**

Recettes propres	2020	2021	2022	2023	2024
Droits de stationnement	1 287	1 391	3 046	2 069	1 863
Redevance d'occupation du domaine public	7 776	7 281	7 346	8 024	8 247
Recettes diverses	9 999	8 886	11 241	12 041	12 528
Redevances droits et services culturels	1 930	680	3 160	2 580	2 410
Redevances et droits à caractère social	32 169	48 804	51 779	57 747	68 874
Redevances droits et services périscolaires	119 930	161 210	164 237	177 454	187 876

**Les ressources de la collectivité reprennent le volant d'avant COVID : 253 076 € en 2019 pour 301 798 € en 2024.**

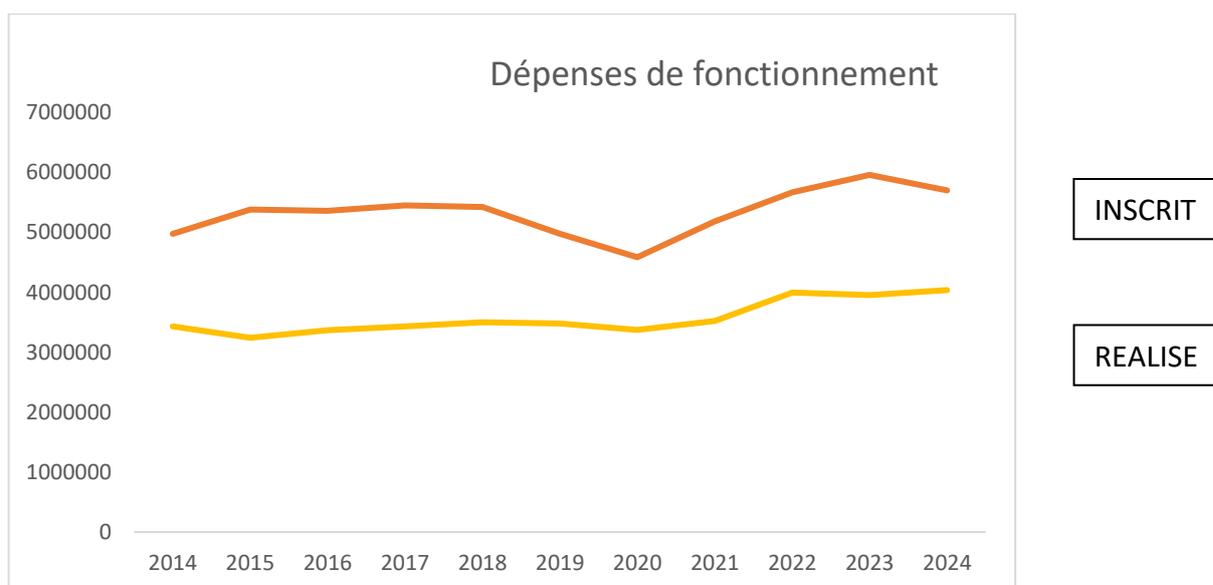
## Synthèse générale sur les recettes :

Recettes	2021		2022		2023		2024	
	Inscrits	Réalisés	Inscrits	Réalisés	Inscrits	Réalisés	Inscrits	Réalisés
En €								
Recettes	5 181 504	<b>5 276 797</b>	5 686 331	<b>4 561 024</b>	<b>5 957 848</b>	<b>4 617 897</b>	<b>5 699 368</b>	<b>4 672 445</b>
Impôts Taxes	3 225 543	<b>3 170 740</b>	3 235 543	<b>3 378 140</b>	<b>3 335 543</b>	<b>3 544 797</b>	<b>3 460 543</b>	<b>3 675 381</b>
Produits (Extraits)	219 200	243 385	223 400	262 683	244 800	287 934	266 100	297 348

## - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Inscrit</b>	<b>5 425 207</b>	<b>5 181 504</b>	<b>5 668 820</b>	<b>5 957 848</b>	<b>5 699 368</b>
<b>Réalisé</b>	<b>3 498 278</b>	<b>3 522 202</b>	<b>3 993 620</b>	<b>3 950 054</b>	<b>4 036 440</b>

Le tableau ci-dessus et le graphique ci-dessous, montrent que les dépenses de fonctionnement, après une hausse régulière et un pic en 2022, se tassent en 2024. Dans le contexte inflationniste qui est le nôtre, la collectivité réussit à maintenir ses dépenses de fonctionnement autour de 4 M €.



L'ensemble de nos indicateurs habituels sont en hausse générale. Le chapitre 11 passe par exemple de à 943 783 € en 2023 à 1 012 382 € en 2024. Le personnel glisse de 2 048 252 € à 2 180 569 €.

L'augmentation de 132 317 € est dû principalement à 2 faits :

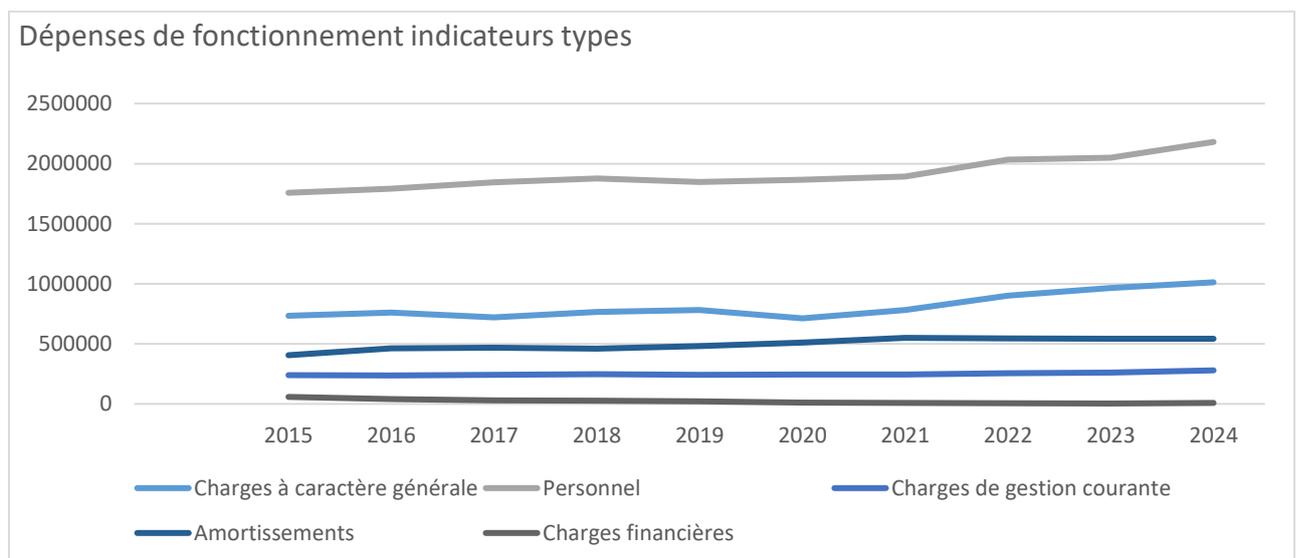
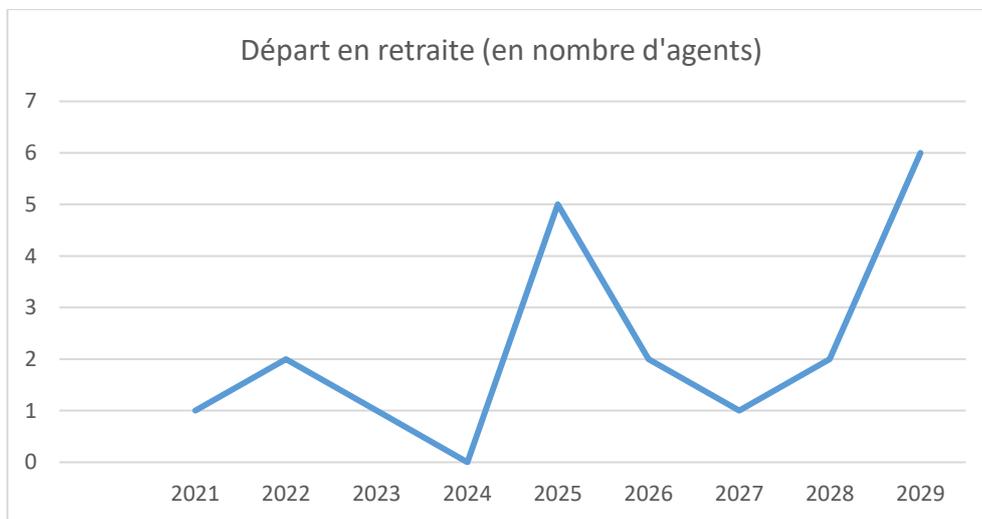
- le remplacement des agents en maladie ;
- la cotisation aux caisses de retraite.

Cette augmentation est pondérée en recette par le remboursement sur la rémunération du personnel.

Les amortissements sont en baisse. Le caractère quasi résiduel des charges financières contribue à un résultat globalement satisfaisant. Le recours à l'emprunt à partir de cette année 2024 a changé la donne.

C'est pourquoi, il faut absolument avoir une vision plus volontariste encore sur le chapitre 11 pour limiter la progression des charges.

Les dépenses de personnel sont finalement correctement maîtrisées avec un pourcentage d'évolution relativement faible malgré les hausses du point d'indice. L'arrivée dans l'effectif d'agents en début de carrière permet de limiter le glissement. Les futurs départs à la retraite dans la décennie qui arrive, impacteront positivement le glissement.



Chapitre 11 - Extraits	2024		2023	2022	2021
	Inscrit	Réalisé			
Total du chapitre	1 861 478	1 012 382	964 225	900 007	781 450
Energie	210 000	187 500 <b>(1)</b>	204 111	218 036	157 630
Carburant	16 000	18 100	16 219	18 176	15230
Alimentation	90 000	90 001 <b>(2)</b>	88 226	81 845	72 865
Fourniture entretien	15 000	14 890	14 897	14 231	14 402
Autres matières fourniture pelouses	22 000	35 689 <b>(3)</b>	21 734	27 389	20 082
Honoraires (régularisation chemins)	5 000	5 079 <b>(4)</b>	2 309	4 560	2 652
Entretien des bâtiments	7 000	23 305	13 222	23 020	8 782
Voirie	60 000	56 918 <b>(5)</b>	67 263	83 935	66 122

- (1)** Energie : une économie de 25 000 € induite par les travaux de rénovation énergétique de l'École du bourg. Le remplacement de l'ensemble des luminaires d'éclairage public vétustes par la FDEE (plus de 400 points lumineux) au premier trimestre 2025 accentuera cette baisse.
- (2)** Les dépenses réelles de l'article alimentation correspondent à l'euro au montant inscrit au budget malgré l'augmentation non négligeable des denrées et le nombre de repas qui augmente avec une prestation supplémentaire pour l'Agglo de Brive et la Maison de l'Enfance.
- (3)** La plantation d'arbres était prise sur cet article. A partir de 2025, une opération en investissement va être créée.
- (4)** Légère augmentation en 2024 et elle continuera en 2025 du fait des affaires juridiques en cours.
- (5)** Forte augmentation due à deux sinistres : un dégât des eaux à la garderie et une porte sectionnelle des ateliers municipaux vandalisée. Ces dossiers ont été pris en charge par notre assurance.

	2021		2022		2023		2024	
	Inscrit	Réalisé	Inscrit	Réalisé	Inscrit	Réalisé	Inscrit	Réalisé
<b>Dépenses</b>	<b>5 181 504</b>	<b>3 522 202</b>	<b>5 668 820</b>	<b>3 993 620</b>	<b>5 957 848</b>	<b>3 950 054</b>	<b>5 699 368</b>	<b>4 036 440</b>
Chap 11	1 977 678	<b>781 450</b>	<b>878 000</b>	<b>900 007</b>	<b>976 434</b>	<b>964 225</b>	<b>1 861 478</b>	<b>1 012 381</b>
Chap 12	1 955 150	<b>1 891 412</b>	2 036 993	2 033 355	2 068 160	2 048 252	2 188 433	2 180 569
Imprévues	200 000	0	200 000	Viré en DM	Article supprimé M57		Article supprimé M57	
Intérêts	9 400	9 330	6 000	5 384	6 000	3 610	11 100	8 292
<b>Recettes</b>	<b>5 181 504</b>	<b>5 276 797</b>	<b>5 686 331</b>	<b>4 561 024</b>	<b>5 957 848</b>	<b>4 617 897</b>	<b>5 699 368</b>	<b>4 672 445</b>
Impôts Taxes	3 225 543	<b>3 170 740</b>	3 235 543	<b>3 378 140</b>	<b>3 335 543</b>	<b>3 544 796</b>	<b>3 460 543</b>	<b>3 675 381</b>
Prod services	219 200	<b>243 385</b>	223 400	<b>262 683</b>	<b>244 800</b>	<b>288 128</b>	<b>266 100</b>	<b>297 348</b>
Résultat reporté		1 244 499		1 647 324		1 830 340		1 351 512

Réserve	2021	2022	2023	2024
Montant	1 205 013	1 500 000	1 300 000	882 000

Le résultat en dépense de fonctionnement est repassé au-dessus de celui 2022. Les chapitre 11 et 12 ont augmentés de plus de 100 000 € depuis 2022.

La réserve quant à elle a presque diminué d'environ 45 % depuis 2022. Pour préparer sereinement le budget 2025, il est primordial de garder cette réserve et d'effectuer un virement à la section d'investissement le plus petit possible.

	2021	2022	2023	2024
Recettes	4 033 183	4 565 549	4 617 896	4 672 445
Charges	3 522 202	3 993 620	3 950 054	4 036 440
Résultat reporté	1 244 499	1 647 324	1 830 340	1 351 512
Résultat	1 647 324	1 830 340	1 351 512	716 054

Entre 2023 et 2024, le résultat brut de fonctionnement (Recettes - charges) est en baisse de - 31 837 €. C'est un point négatif. Le résultat reporté de 2023 à 2024 a diminué de 478 828 €. Ce dernier va donc évoluer du fait du besoin croissant de la section d'investissement. Il ne sera plus que de 716 054 € pour le prochain exercice. Cela représente une baisse considérable de 635 458 € (-47 %).

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		1 351 512.70	307 827.29		307 827.29	<b>1 351 512.70</b>
Opérations de l'exercice	4 032 284.08	4 672 444.76	3 181 365.41	2 517 832.48	7 213 649.48	7 190 277.24
Totaux	4 032 284.08	6 023 957.46	3 489 192.70	2 517 832.48	7 521 476.78	8 541 789.94
Résultat de clôture		1 991 673.38	971 360.22			1 020 313.16
Restes à réaliser			661 867.87	357 609	661 867.87	357 609.00
Totaux cumulés	4 032 284.08	6 023 957.46	4 151 060.57	2 875 441.48	8 183 344.65	8 899 398.94
Résultat définitif		<b>1 191 673.38</b>	<b>1 275 619.09</b>			<b>716 054.29</b>

Par rapport à l'année précédente, le résultat de fonctionnement se dégrade de 506 510 € et la couverture des dépenses d'investissement augmente (elle passe de 1 146 670 € à 1 275 619 €).

Ce qui explique en grande partie la différence et la baisse du résultat final de 1 351 512 € à 716 054 € soit - 599 458 €.

#### IV. L'INVESTISSEMENT

Le volume de la section d'investissement est en progression de 2023 à 2024 (+ 0,59 Md'€) du fait de l'inscription de la totalité de l'enveloppe budgétaire nécessaire à la restructuration de l'école du bourg.

Investissement 2022			Restes à réaliser (R.A.R.)
Budgété + DM	Réalisé	Taux	632 916
2 384 595	1 665 886	69.80 %	

Investissement 2023			Restes à réaliser (R.A.R.)
Budgété + DM	Réalisé	Taux	1 481 876
3 656 850	2 053 798	56 %	

Investissement 2024			Restes à réaliser (R.A.R.)
Budgété + DM	Réalisé	Taux	661 867
4 248 730	3 181 365	74.88 %	

Les R.A.R. correspondent à des dépenses d'investissement engagées non réalisées au 31 décembre de l'année en cours et reportées sur l'exercice suivant.

Le niveau des R.A.R. « dépenses » revient sur les bases de 2022. Cela est dû au fait que les travaux de l'École du Bourg sont finis et auraient pu être moins importants si la liquidation de l'entreprise de Désamiantage n'avait pas induit deux mois de retard.

**Les engagements pluriannuels** de la collectivité s'articulent autour de différents projets :

- **L'Aménagement du Cœur de Bourg**

La commune de Saint-Pantaléon-de-Larche s'étend sur 2347 hectares à l'ouest de Brive. Proche des autoroutes A20 et A89, la commune est bien desservie par de nombreux axes routiers comme la RD 1089 ou la RD 152 notamment... Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Sa proximité immédiate avec Brive en fait une commune périurbaine. Elle connaît un fort développement démographique. Sa population est passée de 3 774 habitants en 1999 à plus de 5 000 en 2024. Elle abrite également plus de 1100 emplois répartis sur différentes zones d'activités implantées majoritairement à l'Est de la commune en particulier sur la zone de Brive-Laroche qui connaît un réel succès avec l'implantation de nouvelles entreprises.

Le développement urbain s'articule majoritairement autour de deux pôles : le centre bourg ancien et le pôle de Bernou ; chacun doté d'un groupe scolaire.

Le centre bourg ancien présente un enjeu particulier en terme de services et d'attractivité pour la commune. Son tissu urbain est pittoresque avec un bâti traditionnel de qualité marqué par une église

protégée et un place arborée de grande qualité. La présence de la rivière Vézère est aussi un élément caractéristique du bourg avec les deux ponts, routier et ferroviaire.

Le centre est un pôle de services. Il accueille les services municipaux, l'espace culturel Charles Ceyrac et un ensemble de salles polyvalentes ou sportives. Le groupe scolaire du bourg accueille 2 écoles (primaire et maternelle) totalisant 350 élèves. C'est aussi un pôle de services privés : bureau de Poste, Distributeur de Billets, services médicaux et para médicaux, alimentaires et tertiaires.

Ce centre ancien contribue fortement à l'attractivité communale. Son aménagement doit donc être modernisé pour mettre en valeur ses espaces publics, ses services et l'ouvrir à de nouvelles fonctions touchant à la mobilité.

L'étude lancée par la commune sur l'ensemble de la zone concernée, a abouti sur un programme pluriannuel d'investissement.

La zone aménagée concerne le secteur Ecole / Stade. Le projet est scindé en deux tranches de travaux sur 2025 et 2026. A partir de 2027, la place de la salle des fêtes, la Rue de la Mairie (RD 152<sup>E</sup> en traverse) et la place de l'Eglise intégreront la deuxième tranche mais l'étude doit progresser dans la définition des travaux.

Cet aménagement consiste à restaurer les écoulements naturels du ruisseau à ciel ouvert et ainsi recréer l'écosystème qui accompagne les berges du cours d'eau. Il est accompagné par la redéfinition de l'espace de vie autour du stade jusqu'à la Vézère.

Le montant estimatif de la dépense des travaux est de 1 659 914 € HT soit 1 991 896.80 € TTC.

### Plan de financement prévisionnel

Montant des travaux tranche 1:	1 659 914.00 € HT
• Tranche Ferme - 2025	743 145.00 € HT
• Tranche Optionnelle – 2026	916 769.00 € HT

Nature de la Subvention	Opération Cœur de Bourg Secteur Ecole / Stade – Tranche 1	
	Tranche Ferme 2025	Tranche Optionnelle 2026
DETR – Travaux de mise en accessibilité et désimperméabilisation des sols (Taux de 40 % - Plafond éligible à la subvention de 200 000 € HT)	80 000.00 €	80 000.00 €
Agence de l'eau (Taux 50 % des travaux éligibles : 547 172.96 € HT pour 2025 et 503 338.43 € HT pour 2026)	273 586.48 €	251 669.22 €
Département – Contrat de solidarité 2023-2025 (Taux 20 % - Plafond éligible à la subvention 903 000 € HT)	90 300.00 €	90 300.00 €
Agglomération de Brive – FST (Taux 20 % de 150 000 € HT)	30 000.00 €	30 000.00 €
Fonds Vert Axe 2 : Adapter les territoires au changement climatique Chapitre : Fonds de renaturation des Villes (Taux 15 %)	111 471.75 €	137 515.35 €
Autofinancement	157 786.77 €	327 284.43 €
Total de la dépense	743 145.00 €	916 769.00 €

- **Aménagement de sécurité sur les entrées d'agglomération sur Route Départementale**

L'investissement est de 92 000 € HT : aménagement d'un plateau surélevé rue de Cramier et d'un giratoire Avenue Alexis Jaubert. Ces deux dossiers font l'objet d'une demande de subvention auprès du Département dans le cadre des Amendes de Police pour 23 000 €.

- **Aménagement de l'Avenue de Puymorel et programme voirie 2025 sur le marché à bon de commande**

L'enveloppe est de 340 000 € avec des subventions de l'Etat et du Département pour 55 000 €. Les besoins courants concernent pour partie l'aménagement des trottoirs de l'avenue Jean Baptiste Galandy, le reste de l'investissement reste à définir en fonction de l'état des voiries en sortie d'hiver et des priorités.

- **Restructuration de l'Avenue A. Jaubert**

Ce projet est en phase travaux. La FDEE a engagé les travaux d'enfouissement des réseaux secs, l'agglomération de Brive doit intervenir sur les réseaux humides à partir du mois de juin et le Département en suivant pour la bande de roulement en enrobé. La Commune complétera avec des aménagements de sécurité dont le celui du giratoire.

**Pour 2025, les dépenses nouvelles d'investissement pourraient s'établir à environ 2 000 000 € sous réserve du chiffrage de quelques opérations encore inconnues pour cet exercice et du résultat des appels d'offres.**

- **Liste des investissements nouveaux pour 2025 :**

#### Budget prévisionnel 2025 - Investissement

	Montant Estimé
<b>Espaces Publics</b>	
Aménagement du Cœur de Bourg	1 100 000,00 €
Aménagement Parc de Lestrade : rénovation du Ponton	43 000,00 €
Cimetière : reprise de concession	35 000,00 €
Logiciel Plan	15 000,00 €
Croix de Gumont : Réfection	4 500,00 €
Clôture bassin de rétention Vézéra Galandy	4 000,00 €
Plantation espaces publics	10 000,00 €
<b>Sous Total Espaces Publics</b>	<b>1 211 500,00 €</b>
<b>Bâtiments</b>	
Séchoir à tabac Teyssandier démolition	8 000,00 €
Grange Teyssandier Electrification Dallage	10 000,00 €
Rénovation Armoire de la Mairie	14 000,00 €
Gymnase de Bernou Chauffage	25 000,00 €
Bâtiment Ceyrac Toiture	8 000,00 €
Bâtiment Ceyrac Ligne de délestage	9 500,00 €
<b>Sous Total Bâtiments</b>	<b>74 500,00 €</b>
<b>Voirie</b>	
Accord Cadre marché bon de commande 2025	250 000,00 €
Aménagements stucturants : Avenue de Puymorel	135 000,00 €
Avenue du 11 Novembre – Aménagement entrée Balcon d'Aquitaine	10 000,00 €

Aménagement de sécurité : plateau surélevé Rue de Cramier	45 000,00 €
Giratoire Avenue Alexis Jaubert	20 000,00 €
Confortement de berge Impasse de Vermeil	35 000,00 €
« Eclairons demain » Participation FDEE	25 000,00 €
Défense Incendie	5 000,00 €
Signalisation routière	10 000,00 €
<b>Sous Total Voirie</b>	<b>535 000,00 €</b>

<b>Parc des Sports</b>	
Prise d'eau	73 000,00 €
Installation portail entre terrain 3 et 4	3 500,00 €
Dalle lancer de poids	11 000,00 €
Dégradation Synthétique + Drain	6 800,00 €
Serrure NEOP Tennis	7 000,00 €
<b>Sous Total Parc des Sports</b>	<b>101 300,00 €</b>

<b>Matériel</b>	
Informatisation des Ecoles	3 600,00 €
Mobilier Ecole de Bernou	6 000,00 €
Matériel Services Techniques	30 000,00 €
Sonorisation SDF et pupitre	10 000,00 €
Mobilier Médiathèque	6 000,00 €
Matériel PPM	2 000,00 €
Matériel Cantine	1 200,00 €
Table et chaises	5 000,00 €
<b>Sous Total Matériel</b>	<b>63 800,00 €</b>

**La totalité de la dépense d'investissement est évaluable à :**

<b>Opérations nouvelles</b>	<b>1 978 300 €</b>
<b>R.A.R.</b>	<b>661 867 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 640 167 €</b>

Pour rappel, nous avons inscrit l'an dernier 3,682 Md'€ de dépenses d'investissement pour une section d'investissement à 4,248 Md'€. Ce montant est beaucoup moins important que l'année 2024.

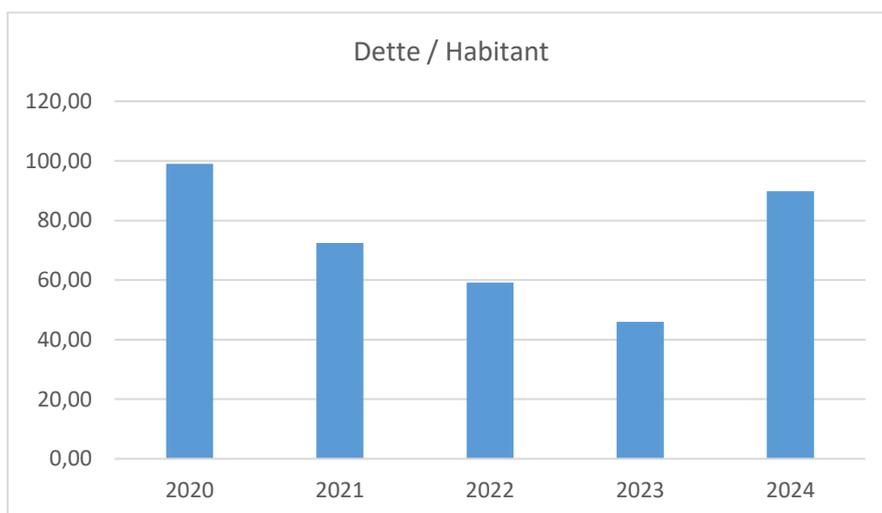
## V. LA DETTE

Evolution de la Dette sur la période 2020 / 2024

Année	Dette	Annuité totale
2020	639 670	168 684
2021	479 549	134 274
2022	353 504	69 885
2023	289 002	68 598
2024	224 501	94 559

La dette communale est particulièrement faible. L'encours de dette (le capital) était en moyenne de 726 000 € pour les communes jusqu'à 5 000 habitants et de 780 000 € pour les communes de plus de 5 000 habitants. Il était en 2024 pour Saint-Pantaléon-de-Larche de 85 829 €.

La dotation pour le remboursement des intérêts 2025 passera à 11 891 € alors qu'elle était de 8 629 € en 2024.



## VI. Budget prévisionnel 2025

L'équilibre général du budget 2025 pourrait s'établir à :

<b>Equilibre Général prévisionnel</b> <b>8,07 Md'€</b>	
<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>5,05 Md'€</b>	<b>3,02 Md'€</b>

Les chiffres définitifs ne sont pas connus, mais à ce stade, **il est possible d'évaluer les recettes de fonctionnement à 5 141 180 €.**

**Les dépenses de fonctionnement devraient être de l'ordre 5.05 Md'€.** C'est un chiffre relativement ambitieux. Nous avons une dépense de 4 036 440 € en 2024. Nous prévoyons une augmentation de 2 % de progression valeur de l'inflation. Cette rigueur est indispensable pour faire face à la baisse du résultat reporté et à l'augmentation des frais financiers.

**La section d'investissement pourrait s'établir à 3 021 551 €.**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>
<b>Remboursement du capital dette</b>	<b>82 900</b>
<b>Dépenses programmées</b>	<b>1 978 300</b>
<b>Déficit reporté</b>	<b>307 827</b>
<b>Restes à réaliser 2024</b>	<b>661 867</b>
<b>Amortissement Subvention</b>	<b>18 957</b>
<b>Total</b>	<b>3 049 851</b>

**Les recettes prévisionnelles d'investissement sont les suivantes :**

<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
<b>Chap 041 - Frais d'études</b>	<b>0,00</b>
<b>FCTVA</b>	<b>300 000,00</b>
<b>Taxe d'aménagement</b>	<b>100 000,00</b>
<b>Subventions programmées</b>	<b>20 000,00</b>
<b>Cessions</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent reporté</b>	<b>0,00</b>
<b>Amortissement</b>	<b>566 615,72</b>
<b>Restes à réaliser 2024</b>	<b>357 859,00</b>
<b>Article 1068 - Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>1 275 619,09</b>
<b>SS Total</b>	<b>2 620 193,81</b>
<b>Emprunt prévisionnel</b>	<b>350 000,00</b>
<b>Prélèvement sur section de fonctionnement</b>	<b>51 357,19</b>
<b>Total</b>	<b>3 021 551,00</b>

Nous ne pouvons pas inscrire en recettes de subvention un chiffre substantiel car nous n'avons pas les arrêtés correspondants, néanmoins cette ligne doit se conforter en cours d'année (cf. projets marquants de l'exercice 2025).

Le besoin de financement nécessaire à l'équilibre va reposer sur des bases similaires à celles de l'an dernier. L'équilibre budgétaire se réaliserait avec un recours à l'emprunt et un virement de la section de fonctionnement inférieur au BP 2024 avec une section d'investissement avec 1 M€ en moins (environ 350 k€ d'emprunt et 5,1 K€ de virement). Les taux de fiscalité resteront identiques.

La baisse de l'excédent reporté déjà mentionnée de 1 351 512 € à 716 054 € soit - 635 458 €, dégradera le résultat de l'année 2025 comme l'augmentation des frais financiers. Il est obligatoire de revenir à un montant d'investissement dans la durée comme cela a été défini dans le programme prévisionnel de début de mandat.